



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Nufosate**

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/11/07

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **Nufosate**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Pesticide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nufarm GmbH & Co KG  
St.-Peter-Str. 25  
A-4021 Linz  
Autriche  
Téléphone: +43/732/6918-4010  
Téléfax: +43/732/6918-64010  
Adresse e-mail: Johann.Mayr@at.nufarm.com

Distributeur: Nufarm  
Welplaatweg 12  
3197 KS Botlek Rotterdam  
Téléphone: 010-4389832  
Téléfax: 010-4722826  
Adresse e-mail: albert.vandenende@nl.nufarm.com

### 1.4. Téléphone en cas d'urgence

+43/732/6914-2466 (Site de production Linz / Autriche)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

EEC/99/45 :	Xn	R20 - Nocif par inhalation.
	Xi	R41 - Risque de lésions oculaires graves.
	N	R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

conformément au Règlement (CE) n° 45/1999

Pictogramme:



- R20 - Nocif par inhalation.  
R41 - Risque de lésions oculaires graves.  
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
S38 - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
S39 - Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
S57 - Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.  
S60 - Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.  
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Nature chimique** : Solution aqueuse (de sels d'isopropylamine)  
Glyphosate 360g/L

### 3.2. Mélanges

**Composants:**

**Sel d'isopropylamine de glyphosate**

No.-CAS: 38641-94-0  
No.-EINECS / No. ELINCS: 254-056-8  
No REACH:  
Concentration: 41,5 % (w/w)

**Classification:**

EG\_1272/08 : AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Nufosate**

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/11/07

EEC/67/548 : N R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## Tallowalkylamineethoxylate

No.-CAS: 61791-26-2  
No.-EINECS / No. ELINCS: 500-153-8  
No REACH:  
Concentration: 10,8 % (w/w)

### Classification:

EG\_1272/08 : AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EEC/67/548 : Xn R22 - Nocif en cas d'ingestion.  
Xi R41 - Risque de lésions oculaires graves.  
N R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

- Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Ingestion : Rincer la bouche. En cas d'ingestion, lavage d'estomac. Avaler du "carbo absorbens". En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Vomissements, Diarrhée, douleurs abdominales, Activité cardiaque irrégulière

### 4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique.



## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (NO<sub>x</sub>, CO<sub>x</sub>, P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.



#### 6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Conserver hors de la portée des enfants. Porter un équipement de protection individuel.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

##### Stabilité au stockage

Température de stockage : < 40 °C  
: > -5 °C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle  
donnée non disponible

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains : Gants de protection

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Nufosate**

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/11/07

- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.
- Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect**

- État physique : liquide  
Forme : solution aqueuse  
Couleur : brun clair  
Odeur : type amine
- Point/intervalle de fusion : -10 °C
- Point/intervalle d'ébullition : > 100 °C
- Point d'éclair : n'a pas de point d'éclair
- Température d'inflammation : Ce produit n'est pas inflammable.
- Explosibilité : Non-explosif
- Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible
- Pression de vapeur : donnée non disponible
- Densité : 1,17 g/cm<sup>3</sup>  
à 20 °C
- Hydrosolubilité : complètement miscible
- pH : env.4,6  
à 20,6 g/l



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Nufosate**

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/11/07

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log POW = -3,2  
à 25 °C

(Glyphosate)

Constante de dissociation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

## 9.2. Autres informations

aucun(e)

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

donnée non disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition spontanée ou exothermique jusqu'à 100 °C.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.4. Conditions à éviter

donnée non disponible

### 10.5. Matières incompatibles

Des bases fortes

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie  
orale : DL50 rat  
Dose: > 2.000 mg/kg



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Nufosate**

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/11/07

Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 rat Dose: > 4.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 rat Durée d'exposition: 4 h Dose: > 5,7 mg/l Remarques: concentration la plus haute à atteindre
Irritation de la peau	: lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux	: Résultat: Irritation des yeux
Sensibilisation	: Buehler Test Cochon d'Inde Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Toxicité abeilles	: DL50 Apis mellifera (abeilles) Période d'essai: 48 h Non toxique sur l'abeille. Value (µg/Species): 326
Toxicité vers de terre	: CL50 Eisenia fetida (vers de terre) Dose: > 5.000 mg/kg Période d'essai: 14 jr
Toxicité pour les oiseaux	: CL50 Colinus virginianus (Colin de Virginie) Dose: > 5.620 mg/kg Période d'essai: 5 jr Non toxique sur les oiseaux.
	: CL50 Anas platyrhynchos (Canard Mallard) Dose: > 5.620 mg/kg Période d'essai: 5 jr Non toxique sur les oiseaux.
Toxicité pour le poisson	: Essai en dynamique CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-





**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Nufosate**

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/11/07

en-ciel)  
Dose: 8,2 mg/l  
Période d'essai: 96 h

Essai en dynamique CL50 *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)  
Dose: 5,8 mg/l  
Période d'essai: 96 h

Toxicité pour les daphnies : Essai en statique CE50 Daphnie  
Dose: 11 mg/l  
Période d'essai: 48 h

Toxicité pour les algues : Essai en statique EbC50 *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)  
Dose: 8 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Essai en statique CE50 *Lemna minor*  
Dose: > 6 mg/l  
Durée d'exposition: 168 h

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

Stabilité dans le sol : DT50: 2 - 174 jr  
(Glyphosate)

DT50: 1 - 7 jr  
agents mouillants

Stabilité dans l'eau : DT50: 7 jr  
(Glyphosate)

DT50: 28 jr  
agents mouillants

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 1  
Ne montre pas de bioaccumulation.  
Substance d'essai: (Glyphosate)

## 12.4. Mobilité dans le sol



Koc = 884 - 60'000 (Glyphosate)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

### 12.6. Autres effets néfastes

Selon notre expérience, ne perturbe pas le bon fonctionnement des stations d'épuration après utilisation appropriée.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

UN3082

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.(Glyphosate, Suifalkylamin éthoxylée)

### 14.3. Classe(s) relative(s) au transport

ADR/RID :  
Classe : 9

IMDG :



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Nufosate**

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/11/07

Classe : 9

IATA-DGR :  
Classe : 9

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID : III

IMDG : III

IATA-DGR : III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

**IMDG**

Polluant marin : MP

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

aucun(e)

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

aucun(e)

**16. AUTRES DONNÉES**

Date d'impression : 2012/11/08

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).  
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||  
)



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Nufosate**

Version 19 (Belgique)

Date d'émission: 2012/11/07

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**Personne de contact**

Société	:	Nufarm GmbH & Co KG J. Mayr St.-Peter-Str. 25 A-4021 Linz Autriche	Nufarm A. van den Ende Welplaatweg 12 3197 KS Botlek Rotterdam Belgique
Téléphone	:	+43/732/6918-4010	010-4389832
Téléfax	:	+43/732/6918-64010	010-4722826
Adresse e-mail	:	Johann.Mayr@at.nufarm.com	albert.vandenende@nl.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.